

## Notes

1 . Les Etats-Unis de l'époque ont été peuplés d'esclaves par l'Europe, qui en exportait également dans ses possessions de l'Océan indien. La Turquie et le monde arabe avaient également recours à la main d'oeuvre servile.

2 . Cas de la révolte de 1844 où les soldats ont soutenu leur chef, Ahmad Pasha après son différent avec le Vice Roi d'Egypte ou de la révolte de 1924 lorsque les soldats ré-affirment ainsi leur allégeance au Roi d'Egypte et se sont opposées au contrôle de l'armée par les Britanniques.

3 . Cas de la révolte de 1897 en Ouganda (Moïse Bartlett, 1956: 50-56).

4 . Ainsi, le récit de Salim Wilson, un dinka né dans les années 1860, dont le village fut détruit par les marchands d'esclaves. Capturé, il devint alors serviteur d'un soldat qui servait dans l'armée privée de Sulayman ibn Zubair Dans la zariba où il est amené, il a la surprise de constater qu'il n'est pas le seul dinka du camp. En 1878, à la suite de combat, il est libéré par l'armée turco-égyptienne, mais sans possibilité de rentrer chez lui, il est immédiatement mis au service d'un soldat zande chasseur d'ivoire. Salim a ensuite différents maîtres dont le dernier est un missionnaire anglais, Charles Wilson, qui l'emmena en Angleterre où il deviendra lui-même missionnaire. Il a alors écrit le récit de sa vie. Wilson, Salim, (*I Was a Slave*, Londres, 1939, Standley Paul ed. Ali Gifoon) dont la bibliographie fut publiée en 1896 en Angleterre, est un Shilluk qui fut capturé par des commerçants arabes Baggara dans la région de Fachoda. Il fut ensuite versé au gouvernement égyptien en paiement du tribut annuel que devait la communauté arabe aux autorités.

5 . Le recrutement s'est fait principalement parmi les populations kakwa, lugbar, Logo, Moru, Azande, Alur et Makaraka.

6 . Les causes de la mutinerie étaient économiques et non politiques. En effet, en campagne depuis plusieurs années, les soldats s'estimaient mal payés, en dépit d'une augmentation de salaire. Surtout, les soldats savaient que les soudanais stationnés sur les autres territoires de la région étaient mieux payés, notamment ceux en service au Tanganyika sous autorité allemande.

7 . Depuis 1901, les autorités égyptiennes s'étaient opposés au recrutement de soldats soudanais pour servir en Afrique orientale (Moïse Bartlett, 1956: 130).

8 . Ce sont des populations de langue nilotique.

### Les bandits du Nord-Kenya: les contradictions d'une revendication politique.

« Que l'on dévalise un transporteur de fonds à un coin de rue ou que l'on appartienne à une organisation d'insurgés ou de guérilleros qui n'est pas officiellement reconnue, on est considéré par la loi comme un bandit si l'on est membre d'une organisation qui a recours à la violence et pratique le vol à main armée. » E.J. Hobsbawm, *Les Bandits*, 1972, p 7.

Il est impossible d'évoquer la région frontalière du nord-est du Kenya sans que ne surgisse le spectre des *shifita* décrits comme de terribles bandits, plus précisément comme de terribles bandits *somali*. John Fox, journaliste anglais, en a fait l'expérience. Il raconte cette anecdote :

- « Quand j'ai dit à un ami européen à Nairobi que je revenais juste de Wajir, il se tourna pour regarder sa carte murale.

- « Terrible là bas », dit-il en balayant de ses doigts la zone située au delà d'Isiolo et de Garissa, « une fourmillière de bandits sanguinaires. Tu n'as pas conduit je suppose, trop risqué ! »,

- « Non, j'ai pris l'avion, mais j'aurais tellement aimé passer par la route... Mais, dis-moi, tu as déjà été là bas ? »

- « Non, mais tout le monde sait que c'est un endroit sauvage et dangereux »<sup>1</sup>.

Il faut dire que cette réputation est largement véhiculée dans la presse nationale. Les thèmes des articles consacrés au Nord-Est ne varient guère entre banditisme et sécheresse<sup>2</sup>.

Elle est aussi colportée à l'étranger par les guides touristiques. En témoignent ces informations plutôt dissuasives pour un voyageur qui aurait souhaité sortir des sentiers battus : « *Durant l'époque coloniale, les Anglais apprirent à se méfier de l'esprit farouche et indépendant de ces autochtones, et seuls les représentants de l'administration coloniale et les chasseurs professionnels d'éléphants et de fauves furent autorisés à pénétrer dans ces régions. De nos jours, on peut circuler librement, mais celui qui emprunte la route d'Isiolo à Marsabit doit obligatoirement s'intégrer à un convoi, par crainte des gangs armés connus sous le nom de shifta. Ils attaquent le plus souvent les manyattas (villages) isolés mais s'en prennent aussi à des véhicules solitaires* »<sup>3</sup>.

Ce stéréotype n'est pas sans fondement. Mais d'après Erasto Muga (1981), les bandits du *Northern Frontier District*<sup>4</sup> ne représentaient que 0.44% de la population totale des bandits du Kenya en 1980. Quelle que soit la validité de ce chiffre, il est certain que la région n'a ni l'exclusivité ni le record des exactions dans le pays. La marginalisation de cette zone périphérique, territoire des *warya*<sup>5</sup>, obéit à d'autres facteurs, culturels, économiques et surtout politiques.

### Nom d'emprunt

Il est reconnu que la dénomination *shifta*, utilisée dès le début du 20<sup>ème</sup> siècle par les colons britanniques pour qualifier les bandits somalis du NFD, est empruntée à l'amharique *sheftà* (bandit, rebelle) dont la racine verbale sémitique est *sâffàtâ*.<sup>6</sup> Tasammà Habta Mika'èl en donne une définition imagée : « *Un sheftà, écrit-il, est celui qui sème le désordre, en prenant le maquis (la forêt ou la brousse), se démarquant du roi, du gouvernement, de l'autorité (gezàt), de l'ordre institué (ser'at), et de la loi* »<sup>7</sup>.

En Ethiopie, le terme de *seftà* est utilisé pour célébrer certaines figures historiques du 19<sup>ème</sup> siècle telles que les monarques *lej Kàssà*, *Tewodros* et *Yohannes* qui accédèrent au trône par le biais du *sheftenat*, respectivement en 1852, 1855 et en 1871.

Donald Crummey décrit *Lej Kàssà* à la fois comme un noble rebelle et un forban impitoyable : « *(Ses principales victimes étaient soit les commerçants, soit les cultivateurs des basses terres. Du point de vue culturel*

*et religieux, ces victimes étaient soit des musulmans soit des adhérents aux cultes indigènes africains connus par les gens des plateaux sous le nom péjoratif de Shàqqellà. Plusieurs fois, il entreprit des raids contre les Shàqqellà pour capturer des esclaves...»*<sup>8</sup>. Force est de constater que ce portrait est fort éloigné de celui de Robin des Bois, le brigand au grand cœur, le bandit social qui « *redresse les torts ; prend aux riches pour donner aux pauvres ; ne tue qu'en cas de légitime défense pour exercer une juste vengeance (...)* ; *n'est pas l'ennemi du roi ou de l'empereur, source de justice, mais seulement des oppresseurs locaux, noblesse, clergé ou autres* »<sup>9</sup>.

De fait, Crummey analyse le banditisme éthiopien en termes de stratégie politique. Selon lui, « *les classes dominantes éthiopiennes contrôlaient l'institution du banditisme et la modélaient à leurs propres fins. Les sheftà utilisaient le banditisme comme un outil dans le cadre d'un plan de carrière politique. Le banditisme a pu être aussi indirectement articulé aux besoins des paysans (...)* Cependant les classes dominantes éthiopiennes ont détourné le défi social du banditisme en une forme de compétition politique pour prendre le pouvoir »<sup>10</sup>.

A partir du début du 20<sup>ème</sup> siècle, *seftà* aurait perdu son sens de rebelle au profit de celui exclusif de bandit, bien qu'il ait été quelques fois utilisé pour qualifier les mouvements sécessionnistes opposés au régime de Māngestu, tels que le *Western Liberation Front* (WSLF, 1977-1978), l'*Eritrean Liberation Front* (ELF, 1991) et le *Somali Liberation Front* (SALF, 1993).

Au Kenya, le vocable *shifta* a été employé par les premiers administrateurs coloniaux dans le sens de pilleur de bétail, mais il a ensuite désigné les combattants favorables à la sécession du *Northern Frontier District* entre 1963 et 1967. Entraînés par des officiers somaliens, ces *shifta* ont longtemps été considérés comme des héros nationaux par les partisans de la Grande Somalie de part et d'autre des frontières héritées de la colonisation.

A noter que la nouvelle génération somali ne connaît pas l'origine du mot *shifta*. Elle l'interprète comme un dérivé de l'anglais *shift* (changer de position) qui exprimerait le caractère insaisissable des « hors la loi ». Il faut dire que la technique de guérilla, adoptée par les *gorilla*<sup>11</sup> ou *jebhaat*<sup>12</sup>, était déroutante pour la police et pour l'armée kenyanes parachutées dans un milieu hostile et uniquement formées au conflit normalisé.

De même, en Ethiopie, le terme semble avoir perdu son acception politique. Il désigne indistinctement les braconniers et contrebandiers qui chassent à l'intérieur et en dehors des réserves nationales, les pillers de bétail dans le *bush* (la brousse, *badia* en somali) et les rançonneurs qui sévissent le long des pistes principales. Leurs intérêts purement économiques semblent désormais prévaloir sur la défense d'un quelconque idéal. En réalité, la dimension politique de leurs agissements est occultée.

Il apparaît que la cause principale de la persistance du banditisme dans la région frontalière du nord-est est l'existence de conflits politiques entre communautés locales, en compétition pour des espaces pastoraux qui correspondent à des espaces de représentation administrative et politique à l'échelle locale et nationale. Les élites ne prennent pas directement part à la bataille. Les anciens (*odayal* en somali), qui possèdent toujours une grande autorité, font appel à leurs propres gangs. Ces conflits ne font l'objet d'aucune publicité dans la mesure où ils posent un véritable dilemme au gouvernement kenyan, qui n'a pu jusqu'alors les résoudre de façon durable. Pour Timothy Fernyhough, « *Ce banditisme ou sheftenat inclut différents types de comportements allant du banditisme de grand chemin à l'extorsion, à l'enlèvement, au conflit politique et personnel, souvent si prolongé qu'il devient indistinct d'une vendetta* »<sup>13</sup>.

L'analyse qui suit se propose d'étudier les quatre types de pratiques du banditisme : le terrorisme, le braconnage et la contrebande, le pillage du bétail et le vol de grand chemin. Nous les aborderons dans une perspective diachronique qui embrasse trois périodes : la colonisation (1893-1963), l'époque des tentatives avortées de sécession (1963-1979), enfin, celle de la difficile intégration nationale (1979-1996). Chaque section examinera la dialectique entre les motivations économiques et les motivations politiques des acteurs, de leur point de vue et selon celui de l'administration coloniale et post-coloniale.

### La guerre d'azur

Le terrorisme lié à la tentative de sécession du NFD est sans aucun doute la forme de banditisme qui a le plus marqué la mémoire collective. Les Somali kenyans sont toujours associés à ces irrédentistes vêtus de bleu<sup>14</sup> qui, au moment de l'indépendance, refusèrent violemment la citoyenneté kenyane.

Après une présentation succincte de l'émergence des idées sécessionnistes dans la région, nous examinerons en détail les activités des *shifta* qui ont menacé l'unité nationale jusqu'à la fin des années 60. Nous nuancerons la version officielle en montrant que les Somali du Kenya n'étaient pas tous partisans du recours à la violence. Nous concluons en présentant les itinéraires-types de ces anciens soldats de libération.

### Impulsion

C'est à partir de 1947 que les idées sécessionnistes firent leur apparition dans le nord-est du Kenya, en même temps que dans l'est de l'Ethiopie. Des cellules de la *Somali Youth League* (SYL), parti politique récemment constitué en Somalie, s'implantèrent à Wajir, Mandera, Isiolo puis Garissa<sup>15</sup>.

Les *leaders* du parti, pour la plupart des Harti commerçants et employés de bureau, prêchèrent dans les villes et en milieu nomade l'unité culturelle des Somali en insistant sur la communauté de langue des différentes tribus. Ils prêchèrent aussi l'unité géo-politique car le territoire des Somali avait arbitrairement été découpé par les puissances coloniales. Les cinq branches de l'étoile du drapeau somalien représentent : Djibouti sous influence française, le *Somaliland* et le nord-est du Kenya sous influence britannique, la Somalia sous influence italienne et l'est de l'Ethiopie successivement sous influence italienne et britannique. La SYL, enfin, mit en avant l'unité spirituelle des Somali au travers de leur religion, l'islam.

A cet égard, les *leaders* du parti ne manquaient jamais d'évoquer celui qu'ils considéraient comme le précurseur du nationalisme somali : Sayyid Mohamed Abdille Hassan, surnommé le *Mad Mullah*, par les Britanniques. En 1899, ce *sheikh* ogaden-*bah* Geri<sup>16</sup> réussit à unir à travers la *tariqa* (confrérie) *Saalihiyya* toutes les communautés somali du *British Somaliland* dans une vaste rébellion. Son armée de plus de six milles derviches parvint à tenir en échec l'administration coloniale jusqu'en 1920. A l'époque, les colons craignaient à tort la propagation de cette insurrection dans la région du Jubaland, qui était peuplée d'Ogaden, et qui faisait encore partie de l'*East African Protectorate*<sup>17</sup>.

Par contre, la répression du  *Jihad*  (guerre sainte) déclencha une migration des Marrehan vers le territoire occupé par leur clan dans la région de Lugh. Entre 1909 et 1910, les immigrants dépossédés se livrèrent au pillage des communautés alentours, les Gare, les Ajuran puis les Aulihan, en particulier le  *reer*  Afgab. Une série de vendettas en résulta<sup>18</sup>. L'opération de désarmement des Marrehan provoqua leur révolte en 1913. Toutefois, il serait incorrect d'attribuer aux Somali du Kenya une tradition de rébellion nationaliste. Comme l'a montré Edmund Turton(1972:124), «  *la résistance somali à l'extension de l'administration britannique était entreprise dans le cadre de leur système segmentaire-lignager et cela rendait l'achèvement d'une coopération à grande échelle extrêmement difficile. Les rivalités entre les différents groupes étaient un handicap que les Somali du Kenya étaient incapables de surmonter*  ».

Notons que les idées sécessionnistes ne furent pas seulement adoptées par les Somali mais aussi par d'autres peuples de la région, tels que les Boran, les Rendille et les Orma. Paul Baxter (1966:232-252) interprète l'adhésion des Boran comme un aveu de conversion à l'Islam. Peut-être était-elle aussi liée à un sentiment partagé d'exclusion face aux élites chrétiennes du Kenya.

Il faut dire que le NFD a très tôt été soumis à un régime administratif différent de celui appliqué partout ailleurs dans le Protectorat. Deux ordonnances spéciales furent promulguées et utilisées :  *The Out-ling District Ordinance*  de 1902 et  *The Special Districts Administration ordinance*  de 1934. La première en fit un district fermé ( *closed district* ) et imposa la possession d'un laissez-passer pour y entrer et en sortir. La seconde attribua le pouvoir aux  *DC/PC (District & Provincial Commissioners* , représentants de l'administration) de constituer des tribunaux exerçant leur juridiction suivant les orientations fixées par l'Ordonnance, à savoir : la restriction des mouvements entre les districts composant le NFD, notamment au niveau de la frontière instituée entre les Galla et les Somali ( *Galla-Somali Line* ) ; la mise en place, à l'intérieur de chaque district, d'aires de pâturage exclusives, dessinées sur une base clanique ( *Tribal Grazing Areas* ). Ces lois rendaient légitime la saisie des biens de tous les membres d'une «tribu» considérée comme hostile au gouvernement<sup>19</sup>.

D'un autre côté, les efforts de développement régional étaient réduits au minimum. Il a fallu attendre le début des années soixante pour

que les instances de gouvernement local ( *Local Government Councils* ) soient mises en place et uniquement à Garissa parmi les groupes riverains<sup>20</sup>. En 1963, Ioan Lewis (1963:58) établissait le constat suivant : «  *En opposition avec le rapide développement de l'éducation partout ailleurs au Kenya, il n'y a dans le district qu'un seul collège et qu'une poignée d'écoles primaires. Par conséquent, peu de Galla et de Somali reçoivent une éducation occidentale et ceci affecte sérieusement la nouvelle et tardive politique du gouvernement kenyan qui vise à la promotion des autochtones au sein de la fonction publique. Aujourd'hui encore, il n'y a aucun Somali au poste de district officer et aucun officier de police au dessus du rang d'inspecteur en chef*  ».

Ce ne sont pas les objectifs de la SYL qui suscitèrent la réaction du colonisateur. S'il était subversif de parler de l'unité des Somali en 1918, à partir de 1947 les officiers britanniques étaient prêts à encourager un sentiment intercommunautaire dans la région du nord-est afin d'apaiser les  *feuds*  et d'endiguer l'émergence d'un « nationalisme tribal ». Ils soupçonnaient les  *leaders*  du parti de défier l'autorité des  *headmen* , ces anciens sélectionnés par l'administration pour représenter les lignages et les clans. En témoignent les propos du  *DC*  de Garissa : «  *Ils commencent à persuader les gens qu'à l'avenir, toutes les affaires concernant les Somali telles que les disputes «tribales», les échauffourées, les dettes civiles et les compensations matrimoniales devraient tomber sous la juridiction de leaders choisis au sein de la Ligue et non plus sous celle des headmen.*  »<sup>21</sup> Ils mirent en place des tribunaux illégaux et plus encore remirent en cause les schémas de contrôle des pâturages associés à la promotion de frontières « tribales ».

La SYL fut interdite au Kenya fin 1948, d'abord à Garissa puis dans les autres districts. Une activité politique souterraine s'organisa. En 1951, à l'époque de la terrible révolte gikuyu des Mau-Mau, la ligue ouvrit un magasin sur la côte somali à Bisikaya qui devint un centre de propagande rayonnant sur le nord-est du Kenya. Elle s'amplifia en 1957 alors que des rumeurs concernant le rattachement imminent du NFD à la Somalie commençaient à circuler.

### *L'Échec des pourparlers*

Jusqu'en 1963, les Somali du Kenya croyaient à une issue positive de leur revendication.

La Somalie, fusion de la Somalie italienne et du *Somaliland*, accéda à l'indépendance le 1er juillet 1960. Peu de temps après, la proscription de l'activité politique somali au Kenya fut levée et le *Lancaster House Constitutional Plan* entraîna une pléthore de propositions pour la création de partis politiques. Le premier fut le *Northern Province People Progressive Party* (NPPPP) dont le quartier général était situé à Wajir. Son premier président, Wako Happi, un Boran musulman et son secrétaire général, le fils du *headman* ogaden-abwak, Maalim Stambul, réussirent mieux que les *leaders* de la SYL à mobiliser les Somali kenyans dans la mesure où ils étaient prêts à réconcilier les anciens et les *headmen*. Le parti s'allia avec le *National Political Movement* (NPM) afin d'unir les Somalis du Sud (Darod) et du Nord (Hawiyya).

En 1961, les Somali de la *Northern Province East*, circonscription électorale regroupant les districts de Garissa, Wajir, Moyale et Mandera, boycottèrent les élections du Conseil Législatif, le *Legco* (*Legislative Council*). L'unique candidat, le président du NPPPP, Ali Adan, y fut élu.

Le 14 Février 1962, les séparatistes furent reçus à la conférence de Lancaster. Une délégation de politiciens dont Abdirashid Khalif, successeur d'Ali Adan au Legco, Yussuf *haji* Abdi, président du *Northern Province Democratic Party* (NPDP), Guyo Dube, président du *People National League* (PNL), accompagnés d'un groupe d'anciens, y présentèrent leurs arguments, publiés un mois plus tard, dans un pamphlet au titre évocateur: *A People in Isolation*. Les partis sécessionnistes : la *Northern Province United Association* (NPUA), la *Northern Province People's National Union* (NPPNU), et enfin, la *Galla Political Union* (GPU) confièrent leur défense à la *Kenyan African National Union* (KANU)<sup>22</sup>.

Le secrétaire d'Etat aux Colonies, M. Reginald Maudling, conclut le débat en annonçant la formation d'une commission indépendante dont la mission était « *de découvrir et rendre compte de l'opinion des habitants du NFD relative aux décisions à prendre pour le futur de la région dans le cadre des changements constitutionnels qui affectent le Kenya* »<sup>23</sup>. En octobre 1962, soit neuf mois plus tard, cette commission entreprit sa consultation. Il ressortit qu'une large majorité (80%) était favorable à la sécession<sup>24</sup>.

Mais, les autorités coloniales ne tinrent pas compte de ce référendum. En mars 1963, les Somali du NFD n'obtinrent que la création d'une septième région, qui leur était exclusivement dévolue; la région du Nord-Est embrassait les districts frontaliers de Mandera, Wajir et Garissa. Du coup, les Somali kenyans boycottèrent les élections générales du 18-26 mai 1963.

#### Aux armes.

« *Nous allons prendre les armes. Qu'ils périssent tous ! (bis)*

*Nous n'allons pas attendre pour récupérer les parties qui nous manquent.*

*Nous sommes remplis de colère et de fureur et nous allons prendre les armes.*

*Une personne volée de son bien ne perd pas de temps pour le récupérer.*

*Il n'aime pas les conversations ou les réceptions mondaines.*

*Nous n'avons pas de temps pour les cancans et les conversations.*

*Mais nous allons prendre les armes pour récupérer notre propriété*  
25».

C'est au son de tels appels, diffusés sur les ondes de *Radio Mogadiscio* inspirés des poèmes traditionnels somali (*gabay*), que les Somali se lancèrent dans la guérilla contre les autorités kenyanes.

La série d'attentats contre le personnel de l'administration locale débuta en juin 1963 par l'assassinat, du DC d'Isiolo, Daud Dabasso Waweru. Le *Senior Chief*, Galma Dida, un Boran pro-sécessionniste qui l'accompagnait, mourut accidentellement. Selon un schéma qui devint par la suite classique, les deux meurtriers somali, soupçonnés d'être employés par la police somalienne, se réfugièrent en Somalie. Leur extradition fut requise - en vain puisque la Somalie avait rompu ses relations diplomatiques avec le Kenya<sup>26</sup>.

Jomo Kenyatta, alors premier ministre, espérait apaiser la situation par le processus de régionalisation (*majimbo* en swahili). Mais l'arrestation de Degho Maalim Stambul, le secrétaire général du NPPPP, déclencha une vague d'attaques contre des postes de police et des camps militaires. Dans le même temps, les *shifita*, en quête de ravitaillement, se livrèrent au pillage de convois et d'échoppes.

La Somalie nia son soutien militaire aux gangs qui opéraient dans la région. Ces déclarations furent vite démenties par des témoignages : « *J'ai récemment été dans un camp de shifta près de la frontière du Kenya, où l'on me donna des armes ainsi qu'à un autre membre de ma « tribu ». J'ai appris, pendant que j'étais là-bas, que 60 armes avec 250 cartouches de munitions et des grenades avaient été distribuées aux Somali sur l'ordre du Général Daud, le commandant en chef de l'armée somalienne* »<sup>27</sup>. Ces données de source officielle sont confirmées sur le terrain. De fait, de nombreux Somali nés au Kenya, dont des militaires et des officiers de police, quittèrent le pays pour intégrer l'armée somalienne.

Il faut cependant préciser que tous n'étaient pas partisans du recours à la violence et, dès le mois d'août 1963, certaines personnalités furent prises pour cible par les sécessionnistes. Ainsi, Khalif Mohamed Elmi, un ex-policier devenu *Chief* dans le district de Wajir, rapporta à la police la tentative d'incendie de son domicile. Trois mois plus tard, son fils Abdirachid, ex-membre du Legco, fut kidnappé et conduit à Mogadiscio. Il raconte cet épisode :

« *Le secrétaire colonial anglais acceptait la sécession du NFD mais exigeait une période probatoire de vingt ans avant son rattachement à la Somalie. Les Somalis dirent « non ! » et c'est là que nous sommes entrés en conflit. Je devins un traître parce que je dis : « Regardez, si quelqu'un vous dit quelque chose de logique, vous devriez accepter. Les Somali ne peuvent pas combattre les Anglais. Vous ne pouvez pas combattre les Anglais. Vous ne pouvez pas combattre ces gens, ici c'est un désert, ce n'est pas un endroit approprié pour les gorilla ». Leur réponse fut : « Tu as été acheté ! » et j'ai été enlevé, ici, par mon propre peuple (...) On m'emmena à Mogadiscio, on leur avait ordonné de m'acheter mais ils refusèrent. Ils m'emmenèrent là bas. C'était le temps de Shermake (premier ministre somalien) ! Quand j'ai commencé à parler (...) à Abdullahe Issa (ministre somalien des Affaires étrangères), au président Adan, le Président de la Somalie, à beaucoup de gens, la chose a été exposée au grand jour. Ils voulaient me tuer, c'est la raison pour laquelle Shermake a été mis dehors et qu'Abdi Issak a été nommé (...) Je suis revenu au Kenya en décembre 1964, j'ai été accueilli par Kenyatta et j'ai participé à l'amnistie Jamhuri* »<sup>28</sup>.

Jomo Kenyatta concéda l'amnistie à tous les shifta qui se livrèrent entre le 6 et le 12 décembre 1964, date à laquelle le Kenya fut officiellement proclamé République. Mais parallèlement à cet acte de clémence, une vaste opération militaire, appuyée par d'importants changements législatifs, fut entreprise dans la région.

Pour parer à l'insécurité, le paragraphe 127 de la Constitution, le chapitre 57 du *Preservation of Public Security Act* puis plus tard, sous cet acte, les *North Eastern and Contiguous District Regulations* furent appliqués. La région fut divisée en deux zones : « *The Prescribed Area* » et « *The Prohibited Zone* ». La première comprenait la région du Nord-Est, les districts d'Isiolo, de Marsabit, de Lamu et de la Tana River. La possession illégale d'armes à feu ou l'association avec des malfaiteurs y entraînaient la peine de mort. Les personnes suspectées d'avoir l'intention d'agir à l'encontre de la loi risquaient l'emprisonnement à vie. La seconde zone regroupait les districts frontaliers avec la Somalie. Seules les forces de sécurité étaient autorisées à y pénétrer. Tout contrevenant risquait la prison à vie. Dans les deux zones, tout suspect pouvait être arrêté sans mandat et ses biens saisis.

Ces lois ont souvent été dénoncées<sup>29</sup>. En novembre 1994, à l'occasion d'un symposium à Isiolo sur le *développement durable dans le nord-est du Kenya*, Hussein Sora les qualifia ouvertement d'anticonstitutionnelles et les déclara en contradiction avec les droits de l'homme. De fait, si l'accord d'Arusha, signé en octobre 1967 par le président Kenyatta et le Premier ministre somalien Mohamed Egal, mit fin à un terrorisme moribond<sup>30</sup>, les inquiétudes du Kenya ne s'apaisèrent pas pour autant et l'état d'urgence fut maintenu (jusqu'en 1992).

### *Un Regard éloigné sur l'Ogaden et la Somalie*

Le 27 juin 1977, l'offensive de trois mille soldats somaliens contre le poste de police de Rhamu, à la frontière du Kenya et de la Somalie, fit souffler un vent de panique au sein du gouvernement kenyan qui redoutait plus que tout, bien qu'à tort, la reviviscence du mouvement sécessionniste sur son territoire.

Depuis son indépendance, la Somalie réclamait l'autodétermination pour la région de l'Ogaden. En février 1964, après l'échec

d'une offensive diplomatique auprès de la nouvelle Organisation de l'Unité Africaine (OUA), elle eut recours à l'action directe. L'armée somalienne, épaulée par la population somali du nord-est du Kenya, intervint pour soutenir la guérilla du WSLF. Mais les Somali furent défaits par l'armée éthiopienne de Haïlé Selassié et, en 1967, le nouveau premier ministre somalien, Mohamed Egal, abandonna officiellement toute politique irrédentiste.

Tout bascula après le coup d'Etat du 21 octobre 1969, marqué par l'assassinat du Président Shermake et l'arrivée au pouvoir du général Siyyad Barre. Celui-ci remit à l'ordre du jour le « pan-somalisme ». Les maquisards du WSLF n'avaient pas renoncé à leur combat. Ils profitèrent de la période de troubles provoqué par la révolution éthiopienne de 1974 pour obtenir un statut régional privilégié<sup>31</sup>. Mais les concessions du *Därg*, la junte militaire éthiopienne, furent éphémères, ce qui provoqua la naissance de nouveaux fronts de libération tels que l'*Oromo Liberation Front* (OLF) et le *Somali-Abo Liberation Front* (SALF, qui agissait en étroite collaboration avec le WSLF).

En mai 1977, le WSLF entama une offensive contre l'armée éthiopienne de Mengistu. Le 23 juillet 1977, l'armée somalienne s'infiltra en région ogaden mais elle ne résista pas à la contre-offensive éthiopienne de février 1978, massivement soutenue par l'URSS et Cuba. Contraint à entrer officiellement en guerre le 11 février 1978, Siyyad Barre retira définitivement ses troupes un mois plus tard.

De nombreux Somali du Kenya traversèrent la frontière pour combattre aux côtés de leurs agnats (*adeer*) mais la majorité d'entre eux se préoccupaient surtout sur les modalités de leur intégration politique au Kenya.

Après 1979, une minorité tenta de faire croire à la résurrection de leurs aspirations séparatistes. Ils firent circuler la rumeur de l'existence d'un mouvement de libération actif, le *Northern Frontier Liberation Front* (NFLF). Mais les élites politiques réagirent promptement en des termes sans équivoque : « *Nous sommes les représentants des Somali kenyans et personne d'autre ne peut usurper notre position.* »

*Les Somali kenyans sont libres depuis 1963 et ils sont heureux dans leur pays démocratique indépendant qu'est le Kenya. Nous souhaitons démentir catégoriquement le fait que les noms des officiels du dit mouvement*

*sont des noms de Somali kenyans. Nous croyons qu'ils n'ont jamais vu la région ni ses habitants (...) Nous promettons de tout coeur et sincèrement notre loyauté au Président Moi, au gouvernement et au parti »*<sup>32</sup>.

### **Reconversions**

Tous les habitants de la région du Nord-Est ont fait l'expérience d'une guerre prolongée et beaucoup y ont participé en prenant les armes ou en dirigeant des combattants. Ces derniers ont accumulés un *capital* militaire et/ou politique au sens où le sociologue Pierre Bourdieu l'a défini.

Certain d'entre eux se reclassèrent dans l'appareil d'Etat kenyan. C'est le cas de Musa. Pendant la guerre des *shifita*, il s'exila en Somalie pour subir un entraînement militaire. Il y acquit des compétences en matière d'explosifs, notamment de mines anti-personnel, qu'il mit en pratique dans le NFD<sup>33</sup>. Il se réinstalla définitivement au Kenya après l'accord d'Arusha. En 1971, il fut nommé *assistant chief*, fonction qu'il exerça jusqu'en 1991. Depuis sa retraite, en qualité d'ancien, il participe toujours activement à la vie politique locale. Il convoite le siège de conseiller municipal (*councillor*) de sa circonscription.

L'itinéraire de Mohamed est plus chaotique. Commerçant, il entra en politique en 1962, à l'âge de 31 ans, en adhérant au NPPPP et fut détenu comme prisonnier politique du 11 septembre 1963 au 15 janvier 1969. Cinq ans plus tard, il obtint un siège de conseiller municipal, qu'il occupe toujours aujourd'hui en même temps que le poste de secrétaire de la cellule de la KANU de Wajir West. En 1975, on le choisit comme président du Conseil municipal (*County Council Chairman*) de Wajir, mandat qu'il exerça jusqu'en 1984 puis de 1987 à 1994. Soupçonné d'être impliqué dans la guerre des clans qui sévit dans le district de Wajir depuis 1979, il fut arrêté en 1984 puis relâché par manque de preuve.

Mais tous les *shifita* n'ont pas eu cette chance. Certains accédèrent au statut de milicien à la charge et sous le contrôle de chaque communauté, d'autres se trouvèrent déçus au rang de braconniers et de contrebandiers ou pire encore se replièrent sur le banditisme et le mercenariat. « *Pour certains*, explique Roland Marchal (1992:15) *la kalachnikov n'a pas réellement de valeur autre que fonctionnelle et évoque un épisode limité dans le temps et qui ne se prolonge qu'à cause de la persistance des troubles*

; pour d'autres, elle a été un investissement important nécessaire pour la protection de leur intégrité physique, puis pour obtenir les moyens de leur survie économique (c'est le cas de bien des bandits aujourd'hui dans Mogadiscio)».

### Le pillage du patrimoine de la nation

Depuis 1989, les Somali du Kenya sont systématiquement associés au meurtre de Georges Adamson, ce défenseur des parcs nationaux qui réussit avec sa femme Joy à apprivoiser de jeunes lionceaux, telle Elsa qui devint leur fidèle compagne<sup>34</sup>.

Après avoir constaté le caractère exceptionnel de la pratique de l'activité cynégétique au sein de la société somalie, nous présenterons de façon non exhaustive l'histoire de la contrebande de trophées<sup>35</sup> dans le NFD, illustrée par l'épopée du célèbre braconnier somali, Abdi « Madobe » (« le noir »). Ces forbans n'ont pas le monopole des escarmouches avec les patrouilles de gardes, parfois assaillies par les éleveurs dont les pâturages furent spoliés au nom de la sauvegarde de la faune.

### La prohibition de la chasse ?

La majorité des Somali du Kenya se consacre à l'élevage extensif d'ovins, de caprins, de bovins ou de dromadaires, activité noble par excellence. La chasse ne fait pas partie des us et coutumes : le gibier n'est pas consommé et elle n'a aucune fonction rituelle<sup>36</sup>.

Pourtant, il existe une petite communauté somali près de Wajir qui s'adonne à cette activité dépréciée en complément de l'élevage : la section ajuran des Ribe. A l'instar des forgerons, les Tumals, des tanneurs, les Midgans, et des coiffeurs, les Yibirs, collectivement surnommés Sab, ils occupent la strate inférieure de la société. Non que les échanges matrimoniaux soient officiellement prohibés, mais les mariages sont rares et mal vus. Cette position est-elle réellement liée à leur pratique de la chasse et à leur consommation de ses produits ou à la non-observance des règles alimentaires prescrites par le Coran<sup>37</sup> ? Nous ne pouvons malheureusement pas répondre à cette question.

Par ailleurs, une autre catégorie de Somali a récemment adopté cette pratique mais par absolue nécessité de survie : les réfugiés somaliens, concentrés depuis 1994 dans le *district* de Garissa, plus précisément autour de Dadaab en territoire ogaden-aulihan.

Leur exode débuta en 1988, suite au harcèlement des populations ogaden du sud de la Somalie par les troupes de Siyyad Barre qui cherchait à démanteler un nouveau parti d'opposition : le SPM (*Somali Patriotic Movement*, une coalition darod-absame). Ce parti fut créé en 1984, en réaction à l'incarcération du Général Gabio, l'officier ogaden-aulihan qui commanda les purges contre les Issak du Nord et qui fut ensuite considéré par Siyyad Barre (Darod-Marrehan) comme un potentiel dissident. Le mouvement migratoire s'intensifia à partir de 1991, après la chute du régime du dictateur somalien et en raison de la lutte prolongée entre les deux factions hawiyya qui prétendent au pouvoir, les Abgal et les *habr* <sup>38</sup> Gedir.

Les réfugiés furent d'abord accueillis dans des camps dispersés tout au long de la frontière : Banissa, Mandera, El Wak, Liboi et Mombasa... En juin 1994, le gouvernement kenyan décida de transférer les réfugiés qui avaient échappé à sa politique de rapatriement forcé, à l'intérieur des terres, dans les camps d'Ifo, de Dagahale et de Hagadera<sup>39</sup>.

Abdikadir, directeur du *Wildlife Service* à Garissa depuis 1988, a constaté une recrudescence du braconnage près de ces camps, dans la division de Mbalambala, mais aussi dans toutes les réserves et dans tous les parcs nationaux des alentours. Il la fait correspondre à l'arrivée des réfugiés, recensés et non recensés, qui a multiplié par deux la population du district, déjà confrontée à l'afflux de populations déplacées par la sécheresse<sup>40</sup>.

### La contrebande de trophées

D'après Peter Dalleo, les Somali se livraient déjà à la contrebande de trophées avant la colonisation. Il note que, « bien avant l'arrivée des Britanniques, les caravanes de dromadaires somali traversaient la zone qui s'étendait entre (la rivière) Tana et (la rivière) Juba. Ils voyageaient de l'intérieur des terres jusqu'à la côte, en utilisant des villes telles que Lugh et Bardera comme escales. Ces Somali caravaniers et commerçants importaient des vêtements de coton, du fil de cuivre, des condiments, du thé et des armes à feu.



*Ils exportaient du bétail et les produits de l'élevage, du bois parfumé, de la gomme, des esclaves et un volume considérable de trophées* »<sup>41</sup>. Ces marchandises étaient ensuite convoyées par la mer vers l'Inde et la Chine.

Indiens et Chinois achetaient des cornes de rhinocéros pour leurs supposées vertus aphrodisiaques. Ils utilisaient l'ivoire pour la sculpture et les ornements. L'arrivée des Européens ouvrit un horizon de nouveaux marchés. L'ivoire fut alors recherché pour la confection de boules de billard et de touches de piano. D'autres trophées tels que les peaux de léopard trouvèrent leur place dans les vitrines des magasins de mode de New York.

Les contrebandiers étaient la plupart du temps des commerçants somali (issak ou harti) établis en ville<sup>42</sup>. Les Harti bénéficiaient de leurs relations privilégiées avec les éleveurs ogaden du NFD qui faisaient du troc avec les agriculteurs boni et pokomo. Ces commerçants travaillaient dans le cadre d'un réseau organisé auquel participaient les Turkana et les Samburu ; les Boran, les Gabbra et les Sakuye qui achetaient des trophées aux chasseurs waata et dorobo ; les Orma mais aussi les Kikuyu, les Meru et les Kamba.

Dès 1897, l'administration coloniale mit en place une législation imposant aux chasseurs d'éléphants et de rhinocéros ainsi qu'aux commerçants de trophées la détention d'une licence. En 1918, les Somali furent désarmés et la possession d'armes à feu prohibée. Mais dans le même temps, un système de protection privée fut mis en place. Des fusils furent distribués à des *homè guards* localement recrutés pour la défense des troupeaux contre les attaques des fauves. Les braconniers utilisèrent frauduleusement ces fusils ainsi que des lames et des flèches empoisonnées pour chasser les éléphants et se replièrent sur l'emploi de trappes métalliques appâtées de viande de girafe pour capturer les léopards<sup>43</sup>.

D'un autre côté, un département spécialisé dans la lutte contre le braconnage (le *Kenya Game Department*) fut créé. Mais les gardes (*game warden*) étaient en nombre insuffisant pour assurer une protection efficace des animaux et les Somali n'avaient aucun mal à éviter les patrouilles. Certains d'entre eux se faisaient complices du trafic en utilisant leurs liens de parenté avec la population locale. Notons que cette politique de sauvegarde échoua aussi dans la mesure où elle n'était pas menée conjointement avec les Italiens, peu concernés par la question.

Après l'indépendance, le gouvernement kenyan comprit rapidement l'intérêt économique de la conservation de ce patrimoine naturel qui attirait et attire toujours un nombre important de touristes. François Constantin (1989:111-112) remarque: « *Dans la continuité de l'époque coloniale, la politique des parcs nationaux et réserves est la résultante de la rencontre de l'indiscutable autorité de la Parole scientifique parfois associée à une prospective humaniste maladroite (protéger un patrimoine naturel pour les générations futures en sautant par dessus les générations immédiatement présentes), de la quête anxieuse du profit, si possible en devises (par une gestion commerciale intensive des réserves) et du besoin de repos des guerriers des temps modernes (les cadres dynamiques stressés par le béton de la City)* ».

La lutte contre le braconnage et la contrebande s'intensifia, augmentant de ce fait les risques encourus et le prix des trophées. François Constantin (1989:113) l'a montré: « *Comme souvent, la prohibition sur fond de fragilité de l'autorité augmente la valeur de la demande, doublée du prix du risque, et aiguise l'imagination des affairistes; l'Etat n'a pas les moyens matériels d'un contrôle strict; parfois aussi sa détermination est affectée par l'implication de personnalités influentes (...) et de réseaux internationaux élaborés puisque l'on retrouve ouvertement à l'étranger (pays du Moyen et d'Extrême-Orient), les produits des entreprises de braconnage industriel* ».

De fait, l'action du gouvernement semble orientée vers la répression au détriment de la prévention. L'histoire d'Abdi « Madobe » illustre les effets pervers de cette politique.

En 1978, ce braconnier marrehan de mère ogaden, qui sévissait dans la région d'Isiolo, fut capturé et torturé (plus précisément castré) par une patrouille de gardes dont faisait partie Ahmed Abdi Ogle, un Mohamed Zubeir du groupe ogaden qui, avant de convoiter le siège de député (MP) de la circonscription électorale de *Wajir South*, faisait partie du *Wildlife Service*. Une fois relâché, Abdi Madobe décida publiquement d'entreprendre une vendetta, non seulement à l'encontre de Paolo, son associé kamba qui l'avait trahi en affaires, mais encore à l'encontre des autorités kenyanes. L'année 1979 fut l'année de toutes les vengeances. Il se rendit à Garissa où il assassina la femme de son collaborateur ainsi qu'une Somali qui se trouvait là par hasard. Lui et son gang terrorisèrent la ville pendant vingt et un jours

consécutifs, annonçant à chaque fois leur venue. Ils tuèrent des gardes et attaquèrent un véhicule qui transportait un *DO* et un officier de la police de Dadaab. Les deux passagers et leur chauffeur perdirent la vie.

Au début du mois de novembre 1980, l'administration provinciale ordonna la tenue d'une réunion publique (*baraza* en swahili) au cours de laquelle la population locale fut sommée de livrer le bandit dans les deux semaines à venir sous peine de représailles collectives. Leur refus d'obtempérer déclencha d'une opération militaire. Le 9, les habitants de Garissa furent réveillés à 1h du matin par des coups de feu tirés par la police et l'armée qui commençaient à incendier des maisons. Tous les habitants furent sommés, par haut-parleur, sous peine de mort, de sortir de chez eux et de se regrouper sur le terrain de jeu de l'école primaire de Garissa. Parmi eux figuraient des élus locaux et nationaux, des fonctionnaires et de riches commerçants. Vers 8h, ils séparèrent les Somali des autres habitants kikuyu, arabes et indiens. Ces derniers furent relâchés. A 12h, ils relâchèrent femmes et enfants. Ils séquestrèrent les hommes de plus de dix huit ans qu'ils privèrent d'eau et de nourriture et qu'ils soumièrent à la torture. A 18h, un couvre-feu fut déclaré, les soldats et policiers se livrèrent au viol des femmes restées seules à la maison. Le 10, vers 2h du matin, Siyyad Barre, mis au courant de la situation, demanda des comptes au Président Moi par téléphone. La version officielle soutint que la ville avait été attaquée par Abdi « Madobe » et qu'elle était maintenant sous contrôle. A 9h, Siyyad Barre envoya des troupes près de la frontière. Il menaça le Kenya d'une intervention militaire, par le biais de la BBC. A 16h, les survivants furent relâchés. Abdi « Madobe » fut arrêté à Liboi par un commando somalien. On le dit décédé. Le bilan de cette opération est estimé à 300 morts<sup>44</sup>.

Ces formes de répression ne sont pas exceptionnelles. Le recours aux représailles collectives confortent les Somali du Kenya, considérés comme des « ennemis de l'Etat », dans leur sentiment d'exclusion. Elles exaltent la solidarité « ethnique », y compris avec les bandits.

### *La colère des éleveurs*

La lutte contre le braconnage n'a aucune chance de réussite sans le soutien de la population locale. Or, le gouvernement kenyan n'en dispose pas. Outre les raisons précédemment évoquées, ce manque d'adhésion est lié au conflit d'intérêt entre l'Etat et les éleveurs.

François Constantin (1989:112) le constate : « *Celui qui est exproprié ne devient pas spontanément l'auxiliaire du système ou de la cause qui l'a opprimé, au contraire* ». Les pâturages du nord-est ont eu successivement le statut de terres de la Couronne (*Crown Land*) et de terres du Government (*Trust Land*).<sup>45</sup> Certains d'entre eux furent saisis sans préavis et sans compensation pour la création des réserves et parcs nationaux, dont les retombées locales sont infimes. Peu d'emplois ont été créés et les bénéficiaires sont rarement utilisés pour satisfaire les besoins élémentaires des collectivités tels que l'adduction d'eau, l'installation de l'électricité, et l'hygiène publique.

L'espace pastoral fut restreint sans contrepartie, alors que la pression démographique s'accroissait considérablement. Certaines communautés furent obligées de solliciter la permission d'utiliser les puits et pâturages de groupes voisins. Au fil des décennies, ces relations de clientèle engendrèrent des conflits, les hôtes se sentant menacés par des invités qui s'installaient définitivement sur leur territoire. Notons que les éleveurs sont aussi mécontents dans la mesure où l'accès aux trois rivières pérennes de la région, Dawa, Ewaso Nyero et Tana, leur est rendu de plus en plus difficile par le développement de l'agriculture irriguée.

### *Les razzias*

Les Somali du Kenya sont considérés comme des barbares incapables de vivre en paix. Le journaliste kenyan, Sydney Quntay formule à sa façon le constat d'Edmund Turton : « *Le stratagème colonial du «diviser pour mieux régner», était inutile dans le NFD car les clans et les «tribus» qui peuplent cette vaste région ne se sont jamais entendus. Les «tribus» somali, par exemple, ne se sont jamais unies ; les nombreux clans et sous-clans ne cessaient de se battre au sujet des pâturages et du leadership et pratiquaient systématiquement le vol de bétail* »<sup>46</sup>.

Après un résumé des théories anthropologiques relatives aux razzias, nous présenterons sa spécificité chez les Somali kenyans à savoir son lien avec des conflits inter-communautaires visant à la maîtrise de l'espace pastoral mais aussi à la maîtrise de l'espace de représentation.

### *Mécanisme d'adaptation écologique*

Le pillage du bétail est une activité commune aux sociétés pastorales. La plupart des observateurs occidentaux la considèrent soit comme un sport, une passion, soit comme une activité de brigandage.

Louise Sweet (1965:1133) a étudié sa signification économique chez les Bédouins d'Arabie. Elle constate que « *les raids entre tribus sont une pratique continue et réciproque ; qu'ils sont aussi entrepris à l'encontre des communautés sédentaires et des caravanes de commerçants ou de pèlerins ; qu'ils sont avant tout prédateurs pour les dromadaires, que les pertes humaines sont évitées ; que le territoire saisi ne l'est que de façon temporaire ; qu'ils participent à l'échange et à la circulation des dromadaires parmi les tribus ; qu'ils sont nécessaires à la survie économique des Bédouins* ».

Elle analyse les *razzias* comme une tactique pour accumuler rapidement du bétail, comme un moyen de compenser les pertes dues aux maladies, au manque d'eau et de pâturages, comme une façon subtile de renforcer l'idéologie de la solidarité agnatique, facteur de cohésion sociale.

### *Vendetta*

Le pillage du bétail est aussi lié à l'institution sociale de la vendetta. Dans le droit coutumier qui régit les relations sociales et politiques des Somali, comme dans celui des Bédouins d'Arabie, chaque offense (le meurtre et les atteintes physiques ou morales) peut faire l'objet d'une compensation dont le montant, fixé par les anciens, en dromadaires, varie selon sa nature et selon la distance « structurale »<sup>47</sup> des personnes et des groupes impliqués. Mais en cas de vol d'animaux, seule leur prompt restitution peut parer au contre-dommage.

Par ailleurs, si le refus du paiement de la compensation engendre généralement la loi du talion, il n'est pas rare que les représailles prennent la forme de *razzias*, le groupe offensé récupérant ainsi par la force ce qu'on lui a dénié par l'arbitrage pacifique.

La règle de parité dans la vengeance est en général respectée, mais plus la distance « structurale » entre les individus et les groupes est importante, moins l'identité individuelle du coupable est prise en

considération. Non seulement ce dernier peut être épargné mais encore la vengeance peut s'abattre sur n'importe quel membre de son lignage voire de son clan - ce qui explique, dans une certaine mesure, au delà de la solidarité agnatique généralement invoquée, l'escalade possible des hostilités<sup>48</sup>.

En cas de conflit généralisé, les *razzias* sont systématiques, parfois même extrêmement meurtrières. En ce qui concerne les Somali, explique Mohamed Abdi (1995:50), « les règles de conduite sont précisées avant le départ de l'expédition : *s'il s'agit d'une simple guerre de razzia ou au contraire d'une guerre à outrance, auquel cas, les vieillards et les femmes enceintes seront aussi tués lors de l'attaque du camp ennemi* »

### *Territorialités*

Il est d'usage de dissocier les *razzias*, de même que les vendettas, des guerres de conquête. Ainsi, Louise Sweet (1965:1140) affirme que « *Les raids mutuels peuvent avoir une incidence sur les tribus chamelières, mais ce n'est pas un moyen de conquête. Son utilisation peut être associée à la phase ultime des relations entre deux chefferies, dans le cas où un petit incident de vol a dégénéré en raids répétés sous signe d'hostilités déclarées, mais elle accompagne rarement une guerre de compétition pour l'occupation permanente d'un nouveau territoire* ». Le vol de bétail dans la région du nord-est du Kenya possède toutes les caractéristiques d'un contre-exemple.

« *Le 10/11/83, des bandits ajuran ont attaqué des manyatta degodia à Chipter et Tuli Roba à l'ouest d'Eldas et volé 200 dromadaires appartenant aux Degodia et tué un homme. Le jour suivant, le 11/11/83, les Degodia ont tué un homme et cinq femmes et volé 100 têtes de bétail à Kilkile près d'Eldas... Les Degodia menacèrent de continuer leurs attaques à l'encontre des Ajuran jusqu'à ce que leurs 200 dromadaires soient restitués* »<sup>49</sup>.

Ce fait divers, sorti de son contexte, pourrait être interprété comme relevant du banditisme pur et simple. En fait, il s'inscrit dans le cadre d'un conflit entre deux patriclans somali, les Ajuran et les Degodia en compétition pour les puits et les pâturages de la circonscription électorale de Wajir West. Les hostilités débutèrent en 1979 dès la première élection d'un député degodia du *reer*<sup>50</sup> mahamut, Ahmed Khalif Mohamed<sup>51</sup>. La violence éclata après chacune de ses réélections, en 1983 et 1992. Il est probable qu'elle éclate à nouveau après les élections de 1997.

Les Ajuran dénoncent l'annexion du sud de leur territoire par les Degodia. Ils invoquent leurs droits de premiers arrivants. Ils se réfèrent à la division des aires de pâturage établie sous l'administration coloniale<sup>52</sup> et au dessin des circonscriptions électorales actuelles dont les contours recourent grosso modo cet ancien quadrillage. Ainsi que le remarquent des journalistes kenyans « *Ces pâturages et les points d'eau sont utilisés par chaque clan pour revendiquer une localité particulière. Cet héritage a éventuellement été entendu à la représentation politique, c'est ainsi qu'apparaissent trois circonscriptions dans le district, Wajir South pour les Ogaden, Wajir East pour les Degodia et Wajir West pour les Ajuran* <sup>53</sup> ».

Les Ajuran ne nient pas la présence ancienne des Degodia parmi eux, en particulier celle du *reer* Mahamut auquel est affilié le député contesté. Mais ils s'insurgent contre l'arrivée massive d'autres lignages qui profitèrent de l'abandon du système colonial pour migrer d'est en ouest. L'élection d'Ahmed Khalif et la nomination de *Chiefs* <sup>54</sup> degodia n'auraient fait qu'accentuer ce flux.

Les difficultés de cohabitation sont liées à plusieurs facteurs. Tout d'abord, les deux clans se disputent l'accès aux pâturages et aux points d'eau de Wajir West. « *A Arba Jahan, d'après Günther Schlee (1992:146), il y a de constantes querelles relatives à la préséance des Ajuran et des Degodia. Comme les Ajuran ont plus de bovins et les Degodia plus de dromadaires, ce conflit est souvent posé en terme de catégorie de bétail: doit-on donner la préférence ou non aux bovins ?* » Il faut dire que cette concurrence est exacerbée par les sécheresses qui frappent la région à intervalles de plus en plus rapprochés.

Les Degodia sont considérés par les Ajuran comme des fauteurs de trouble. Salat, conseiller municipal degodia du *reer* mahamut de Giriftu depuis 1974, se remémore le premier incident qu'il a vécu :

« *La première fois, pour parler spécifiquement de ma circonscription, lorsque le premier incident arriva, cela a été fait par des Degodia, juste des bandits. Personne ne les a envoyés, c'était en dehors de notre volonté... Ils tuèrent quelqu'un, la première fois, le premier incident. En tant que leader, je n'ai jamais voulu aucun problème, il a fallu que j'aille*

*voir les autres anciens et que je leur donne des conseils pour les retrouver, pas en utilisant le gouvernement, pas à ce point là... On était tellement ennuyés... Il fallait absolument les retrouver, eux et leurs armes... On les retrouva, ils furent jugés et mis en prison*<sup>55</sup> ».

Enfin, la contestation ajuran est liée à la perte du siège de député de Wajir West, qui se traduit par une absence totale de député ajuran au Parlement. Cette situation est ressentie comme d'autant plus injuste que toutes les autres communautés somali sont représentées dans leur circonscription électorale (les Degodia, les Garre, les Murulleh, les Ogaden).

Les Ajuran récuse la capacité d'Ahmed Khalif à défendre leurs intérêts en raison de son affiliation clanique degodia. Ce réalignement politique à l'échelle du clan n'est apparu qu'en décembre 1969, soit deux ans après la guerre des *shifita*. Cette année là, la circonscription électorale de Wajir North, peuplée d'Ajuran à l'ouest et de Degodia à l'est, représentée par le député degodia du *reer* mahamut Abdisirat Khalif<sup>56</sup>, fut scindée en deux nouvelles circonscriptions électorales, Wajir West et Wajir East. En 1969, de même qu'en 1974, chaque communauté élut son propre représentant dans sa circonscription électorale.

La migration progressive des Degodia obéit à des impératifs écologiques. Günther Schlee (1992:143) l'a montré: « *Si les Degodia sont confinés dans Wajir East, ils périront certainement. Cette partie du district ne possède pas de sols boji et ababla, elle est en situation de surpâturage et les animaux souffrent de déficience en minéraux (magay)* ».

Ce problème avait déjà été soulevé sous l'administration coloniale au moment de la répartition des aires de pâturages. Les Degodia qui vivaient parmi les Ajuran et les Ogaden, notamment le *reer* Mahamut Libin et le *reer* Mahamut Dakatch, furent contraints de rejoindre leurs agnats dans la zone spécifiquement dévolue aux Degodia, située à l'est de Wajir. Afin d'échapper à ce déplacement forcé, le *reer* Mahamut Dakatch tenta de faire croire aux colons qu'ils étaient Ogaden, mais en vain .

Dans les années quarante, en désespoir de cause, ils engagèrent trois avocats britanniques. La réponse des autorités fut la suivante : « *En 1946-1947 quand la question des incursions du reer Mahamud (en territoire*

*ajuran et ogaden) fut débattue avec des avocats de Nairobi, la Darod Welfare Association, M. Eliud et le secrétaire d'Etat, le point fort de notre argumentation a été la non interférence (entre la Special Districts Ordonnance) et les droits traditionnels de ces gens*<sup>57</sup>» .

En février 1984, l'explosion de violence déclenchée par la réélection d'Ahmed Khalif huit mois plus tôt entraîna une opération militaire ciblée sur les Degodia. La version officielle stipule que le 10 février, 381 Degodia furent réunis dans l'aérodrome de Wagalla à neuf kilomètres de Wajir pour subir des interrogatoires au sujet du meurtre d'un homme et de trois femmes ajuran par des bandits présumés degodia. Deux jours plus tard, le DC fut confronté à une émeute dont la répression provoqua la mort de 57 personnes. Cette «bavure» fit l'objet d'une enquête dont le compte rendu justificatif fut publié dans la presse nationale le 13 avril 1984<sup>58</sup>.

En réalité, pendant trois jours consécutifs, ces Degodia (qui étaient environ 5000 et non 381) furent séquestrés sous un soleil de plomb sans eau ni nourriture et l'émeute en question ne fut qu'un prétexte pour assassiner de sang froid non pas 57 mais près de 400 individus dont des fonctionnaires et des enfants<sup>59</sup>. Une missionnaire italienne, témoin de ces faits, en fit part au député Ahmed Khalif présent à Wajir. Après un chassé-croisé avec la police et l'armée, il se rendit à Nairobi pour les communiquer aux médias. La missionnaire fut expulsée quelque temps plus tard.

Cette répression, qualifiée de massacre, plus encore de « génocide », fut interprétée comme une sanction pour l'adhésion des Degodia au mouvement Irriya (coalition Irrir) qui commençait à organiser une dissidence contre le régime de Siyyad Barre (Darod-Marrehan) en Somalie. Il faut dire que l'armée kenyane était sous le commandement du Général Mohamud, officier darod-ogaden qui s'était illustré en sauvant la vie du Président Moi lors du coup d'Etat manqué de 1982. Notons que, pour la même raison, l'instauration temporaire des *Pink Cards* en 1988-1989, ces cartes d'identité spécialement conçues pour les Somali kenyans, fut l'occasion d'expulser hors du pays non seulement des réfugiés en situation irrégulière mais encore un grand nombre de Somali kenyans hawiyya dont d'influents Degodia.

Elle raviva indiscutablement le sentiment de persécution des Degodia. Elle en fit des martyrs dont Ahmed Khalif était le héros. Ce dernier ne manqua pas d'exploiter cette affaire sur le plan électoral<sup>60</sup>. A cet égard, les Ajuran l'accusent de s'être livré à un chantage politique envers le gouvernement. En 1992, membre actif de l'opposition, il s'était affilié à l'un des nouveaux partis politiques, le FORD-ASILI. Mais, à la veille des élections, il aurait échangé son ralliement à la KANU du président Moi et sa «modération» contre l'assurance de l'obtention du siège de Wajir West.

Convaincus que les Degodia tentaient de les expulser, pire encore de les «exterminer», les Ajuran eurent à chaque fois recours à l'action directe. Des miliciens armés de fusils automatiques assistés de criminels notoires, réputés pour leur maniement des armes, se livrèrent à des razzias meurtrières contre des ennemis bien décidés à se défendre, voire à anticiper leurs attaques. Notons qu'en 1984, on soupçonna certains miliciens degodia d'être des anciens soldats somalo-éthiopiens du SALF appartenant à un groupe armé dirigé par le colonel *sheikh* « Yerrow » (« le petit >>). Ce colonel avait servi dans l'armée kenyane puis somalienne et avait ensuite pris position contre Siyyad Barre<sup>61</sup>.

Néanmoins, on ne peut leur dénier plusieurs tentatives de recours légaux et pacifiques. Ne pouvant remettre en question un régime de tenure foncière qui ne reconnaît pas la propriété collective dans la région du Nord-Est, ils se lancèrent dans deux procès contre l'administration locale, le premier pour fraude électorale<sup>62</sup>, le second pour discrimination dans le choix du personnel administratif<sup>63</sup>. Par ailleurs, ils ont récemment fait appel aux Nations Unies, plus précisément à la commission chargée des droits de l'homme, en particulier celle concernée par la protection des minorités<sup>64</sup>.

Mais, cette obstination ne fait plus l'unanimité. En effet, la récente division de Wajir West en deux nouvelles circonscriptions, Wajir North et Wajir West<sup>65</sup> a pleinement satisfait les Garen du nord, désormais assurés de l'élection de l'un des leurs. Ce qui n'est pas le cas des Geelbaris du Sud toujours et plus que jamais en compétition avec les Degodia, preuve que la tactique du « diviser pour mieux régner » n'a pas perdu son efficacité.

Depuis plus de six mois, le district de Wajir est en « état de trêve ». Je l'ai laissé en pleine effervescence. Les habitants sont certes las d'un conflit qui, associé à la sécheresse, dissémine individus et troupeaux et

fait fuir les organisations humanitaires. Mais clans et lignages préparent les prochaines élections, dont Wajir West est l'enjeu capital. Les anciens, mais aussi la nouvelle génération, débattent séparément et en secret<sup>66</sup> du choix des futurs candidats. La première étape et la plus décisive sera l'élection du représentant de la KANU. Cette affiliation, financièrement avantageuse pour le prétendant, oriente aussi paradoxalement le vote des électeurs.

### Le vol de grand chemin

Les Somali du Kenya sont irrémédiablement associés aux *hi-jackers* (« pirate de la route ») qui rendent la région du Nord-Est impraticable par la route. Ces attaques à main armée n'éveillèrent l'attention du public que lorsqu'elles menacèrent directement le tourisme en particulier l'accès aux réserves de Samburu, Buffalo Spring et Shaba au nord-est d'Isiolo, ainsi qu'à l'archipel de Lamu par Malindi *via* Garsen.

Après avoir évoqué l'antiquité de cette pratique, nous examinerons la validité de l'accusation selon laquelle les milices claniques somaliennes en compétition pour le pouvoir en Somalie sont impliquées dans cette vague de violence. Nous montrerons que des coup d'éclats tels que celui de Ganyure en 1993 ne sont qu'une autre expression de conflits inter-communautaires tel que celui précédemment évoqué.

### Le pillage des caravanes

La prise d'assaut des caravanes était une pratique commune aux sociétés pastorales. Les commerçants qui souhaitaient s'en prémunir avaient recours à une relation de patron-protégé avec les clans et lignages dont ils traversaient les territoires.

Iaon Lewis (1961:187) prend l'exemple du Somaliland: « *Dans le pays dulbahante, il existait deux routes caravanières pour rejoindre le port de Berbera. L'une d'entre elle allait de Bohotle à Burao, puis à Sheikh jusqu'à Berbera. Des caravanes (...) s'acheminaient vers la côte. A Bohotle, elles étaient sous la protection des habar Tol Ja' lo puis elles passaient sous celle des habar Yuunis, à Sheikh, les habar Awal et les 'Iise Muuse prenaient le relais, enfin à Berbera elles étaient protégées par les habar Awal Sa' ad*

*Muuse, reer Ahmad (...) Le protecteur (abaaan) était sélectionné pour son intégrité et la puissance numérique de son lignage, il était rémunéré en argent ou compensé en dons»<sup>67</sup>.*

Cette institution semble tombée en désuétude. Dans la région du Nord-Est, les commerçants yéménites que nous avons rencontrés, comptent au contraire sur leur «neutralité» pour bénéficier du statut d'«intouchables». On leur imposa récemment de circuler en convoi et sous escorte. Tous les itinéraires sont aujourd'hui balisés par des barrages de police (*check points*). Mais ce dispositif est loin de dissuader les bandits qui choisissent généralement le début de la saison des pluies pour apparaître aux abords des pistes.

Notons que la présence de soldats, installés sur le toit des camions, des *matatu*, à l'intérieur des bus ou au volant de leur propre véhicule, a profondément affecté la tactique des assaillants. Alors qu'auparavant, les coups de feu retentissaient surtout dans le but de stopper les véhicules, l'élimination préalable de ces représentants de la loi est devenue la condition sine qua non de la réussite du rançonnement.

### Intrusions ?

En 1988-1989, le gouvernement kenyan incrimina les combattants somaliens du SPM pour la recrudescence du banditisme sur les pistes du district de Garissa. On les soupçonna d'assassiner les soldats kenyans afin de s'emparer de leurs armes et de détrousser les passagers des véhicules privés et publics dans le but d'acheter du matériel militaire.

Le bandit qui faisait alors régner la terreur dans la région, Sofé Abdille, était bien un ancien soldat, mais c'était un Abgal et non un Ogaden. Il n'appartenait pas au SPM. En 1989, le commandant ogaden-abdallah du SPM, Ahmed Hassan Abdi, surnommé Ahmed « Qat » («le téméraire»), livra symboliquement le criminel aux autorités kenyans sur la place publique de Garissa pour mettre fin à ces rumeurs.

En novembre 1996, Ahmed « Qat » était à Garissa, officiellement pour raison médicale. Il avait en main une lettre d'un représentant du ministère de la santé, co-signée par la police, justifiant sa présence exceptionnelle sur

le territoire kenyan : il devait subir une opération chirurgicale ! En réalité, la simple raison de sa visite était une série de réunions (*shir* en somali) avec les anciens des sections abdallah qui résident au Kenya dans le but d'obtenir un plus grand soutien logistique.

Sofe Abdille n'avait aucun lien de parenté avec la population locale, ce n'était pas le cas d'un autre bandit, Abdi « Herow » (« le blanc »), un Abwak qui sévit dans la région entre 1983 et 1994. Ce bandit bien aimé s'adonnait au pillage et au rançonnement sans jamais faire de victime. Considéré comme particulièrement chanceux, il réussit à échapper à la police jusqu'en 1994, année où il fut tué dans une embuscade.

De la même façon Korgab n'était pas un étranger. En 1992, cet ancien soldat abdallah et son gang entreprirent une série de razzias dans les *bula* (village en swahili) de Garissa. Les anciens le persuadèrent de se rendre, ce qu'il fit<sup>68</sup>. Alors qu'il se rendait à Bura pour convaincre ses hommes de se livrer, il fut arrêté et sévèrement battu par une patrouille de policiers auquel il échappa *in extremis*. Fou de rage, il se vengea en tuant plusieurs représentants de la loi. En 1994, il attaqua le village de Boralgi à sept kilomètres de Garissa. Il vola du petit bétail près de Alongo Arbà qu'il revendit dans le *bush* à une famille auhilan. Cette dernière coopéra avec la police et deux de ses hommes furent capturés. Il réussit encore une fois à s'enfuir. Quelque temps plus tard, il fit un pacte avec sheikh Abdi « Walax » Issak, un *leader* abwak. En juin 1994, les Warday (Galla) avaient razié des Abwak et six d'entre eux avaient été tués. Korgab mit son savoir-faire au service des offensés en participant au contre-raïd. Mais, peu de temps après, les Warday, assistés des Degodia, lui tendirent un guet-apens au cours duquel il trouva la mort<sup>69</sup>.

Ces exemples tendent à prouver que les bandits du nord-est du Kenya sont connus du moins des membres de leurs clans, notamment par les anciens qui sont enclins à les raisonner en temps de paix mais qui n'hésitent pas à les employer comme mercenaires en période d'hostilités.

### *Le coup d'éclat de Ganyure*

Le 19 juillet 1996, Ahmed Issak Hassan, l'avocat ogaden de huit Ajouran<sup>70</sup>, accusés de vol avec violence (*Robbery with Violence*)<sup>71</sup> et de

dommage (*Malicious Damage to Property*)<sup>72</sup> me convia au palais de justice de Nairobi (*Hight Court*) pour entendre l'implacable verdict du juge : trois condamnations à mort, une remise de peine et un acquittement pour manque de preuve.

Deux ans plus tôt, précisément le 7 mai 1994 vers 16h00, un gang armé avait ouvert le feu sur un camion qui convoyait des vivres ainsi qu'une quarantaine de passagers de Wajir à Hadado. Les occupants avaient été dépouillés de leurs biens et le véhicule, dont la carcasse calcinée gît aujourd'hui près du poste de police de Wajir, détruit par un tir de bazooka. Dix-neuf personnes avaient perdu la vie<sup>73</sup>.

Ahmed avait tenté en vain de persuader la Cour que le mobile de l'attaque était la vengeance et non le vol. En effet, le propriétaire du véhicule était un Degodia. Or, les Ajouran venait d'essuyer un raid degodia au cours duquel un Geelbaris avait été tué. Un proche parent du défunt aurait pu organiser ces représailles... L'avocat souhaitait obtenir les circonstances atténuantes pour les accusés et relever dans le même temps la responsabilité de la police locale incapable de faire régner l'ordre dans le district de Wajir : d'où le recours de la population aux formes de justice traditionnelle dont la vendetta. D'un autre côté, il avait basé son plaidoyer sur la relation entre cette agression et le conflit politico-territorial de Wajir, précédemment évoqué. Il espérait ainsi légitimer le recours aux armes des Ajouran.

Mais cette stratégie était à double tranchant puisqu'elle insinuait l'approbation morale si ce n'est la complicité des anciens. De fait, à l'occasion d'une *baraza*, tenue par Rintari, le DC de Wajir, une semaine après l'incident de Ganyure, le candidat sortant geelbaris Abdullahe Maalim Aden fut publiquement accusé par les Degodia d'être impliqué dans cette affaire<sup>74</sup>. Les Ajouran ont certes collectivement assumé les frais du procès mais ils n'ont jamais officiellement reconnu la présence de leurs miliciens sur les lieux du crime. Par contre, les anciens geelbaris m'ont récemment confié que les « bandits » avait obtenu « l'aval » de toute la communauté pour infliger le maximum de pertes à leurs adversaires<sup>75</sup>.

## A chacun ses bandits

Dabar Ali *Maalim* se demande si « *la population locale est vraiment prête à lutter contre le banditisme ? "Aucun bandit", écrit-il, « ne peut survivre sans la bienveillance des citoyens c'est à dire l'approvisionnement en lait, en eau, et le refuge* »<sup>76</sup>. Il est clair que les anciens n'utilisent pas toujours les moyens coercitifs dont ils disposent pour appréhender les déviants c'est à dire tout malfaiteur qui agit sans leur approbation préalable, y compris les miliciens et les *home guards*.

L'argument souvent invoqué est l'anonymat que leur confère le lieu où ils exercent leurs talents : la brousse. Les anciens ne seraient pas toujours en mesure d'identifier le coupable ou les coupables de l'exaction. Mais s'il est d'usage d'associer anonymat et anomie, la société somali est loin d'être frappée par la perte du lien social qui caractérise nos sociétés occidentales, bien au contraire.

Quelle que soit l'offense perpétrée, le « bandit » reste un membre à part entière de sa communauté. Il bénéficie de sa protection d'autant plus qu'il est amené à défendre ses intérêts au péril de sa vie. Une désolidarisation affecte la cohésion sociale fondée sur l'idéologie des liens du sang. Elle induit un coût social mais aussi économique si l'on s'en tient au règlement pacifique des incidents par une composition d'autant plus élevée que l'est le nombre de victimes, augmenté par l'utilisation d'un arsenal contemporain.

L'existence de milices clandestines sur une base clanique, armées de matériel militaire caché dans le *bush* aux abords immédiats des villages, ainsi que l'institution des *home guards* qui aurait dérivé en armées privées<sup>77</sup>, sont justifiées par la défaillance de la police locale. Cette défaillance est exprimée différemment selon les communautés. Pour les Ajuran, les autorités locales sont incapables de garantir leur droit « traditionnel » quant à l'usage exclusif des puits et pâturages de la région. Quant aux Degodia, ils les accusent de ne pas faire respecter leur droit constitutionnel de vivre là où ils l'entendent. En résumé, les deux clans dénoncent une défection devant un affrontement sur le principe de territorialité.

De fait, le gouvernement ne peut accéder à la revendication des Ajuran, c'est à dire reconnaître la propriété collective des puits et pâturages

dans la mesure où cette décision ferait acte de jurisprudence dans d'autres cas de revendications territoriales<sup>78</sup>. Dans le même temps, il est conscient de la propagation exponentielle de ce type conflit. Rappelons que le district de Manderla fut le lieu d'un affrontement similaire avant les élections de 1988, entre les Garre et les Murulleh, ces derniers étant accusés d'expansionnisme au même titre que les Degodia. Aujourd'hui, les Ajuran ne sont plus les seuls à se plaindre des migrations des Degodia, entrés en guerre avec les Ogaden, les Boran et les Warday.

Le recours aux représailles collectives atteint son paroxysme en 1980 suite aux propos d'un ministre kenyan qui déclara publiquement que « *pour chaque non-Somali tué par des bandits, nous nous assurerons que dix Somali seront tués* »<sup>79</sup>. Il eut pour conséquence l'exacerbation du sentiment d'altérité radicale des Somali kenyans envers les autres citoyens. D'autant plus que les policiers et les soldats, recrutés en dehors de la communauté locale, n'ont cessé d'enfreindre leurs règles de conduite en se livrant aux pires exactions.

Malgré tout, les Somali du Kenya prêtent toujours allégeance au président Moi et sont plus que jamais fidèles à la KANU. En 1992, seulement deux députés de l'opposition ont été élus dans la région du Nord-Est, dont un fut destitué pour avoir fait campagne sous l'étiquette de la KANU alors qu'il était affilié au PICK (faute d'avoir été choisi par l'ex-parti unique), preuve que les vertus démocratiques du multipartisme, récemment institué, mettront du temps à être localement intégrées<sup>80</sup>.

Nathalie Gomes  
Doctorante en anthropologie sociale et ethnologie  
E.H.E.S.S



## Références

- Abmednasir Mohamed A, 1993,  
*Protection of Refugees under International Law and Kenya's Treatment of Somali Refugees Compliance or Contrary*, Ph D Thesis, Nairobi, Nairobi University.
- Aguilar M. I., 1993,  
*Waso Boorana-Somali interaction in Garba Tula, Kenya (1932-1992)*, Londres, SOAS, 11 pages.
- Aquarone M. C., 1987,  
*Les frontières du refus. Six séparatismes africains*, Paris, CNRS, Mémoire et documents de géographie, 133 pages.
- Baxter P. T. W., 1966,  
Acceptance and Rejection of Islam among the Boran of the NFD of Kenya in : Lewis, Ioan Myrdin (ed), *Islam in Tropical Africa*, Londres, Oxford University Press for the International African Institute, pp 232-250.
- Bourmaud D., 1988,  
*Histoire politique du Kenya*, Paris, Karthala, 326 pages.
- Castagno A. A.,  
1964, The Somali-Kenyan Controversy : Implication for the Future, *The Journal of Modern African Studies*, II, 2, pp 165-188.
- Crummey D. (ed), 1986,  
*Banditry, Rebellion and Social Protest in Africa*, James Currey Ltd, Londres, 404 pages.
- Constantin F., 1989,  
Massacre à la tronçonneuse, *Politique Africaine*, 34, pp 111-115.
- Dalleo P., 1979,  
The Somali Role in the Organized Poaching in Northeastern Kenya, c. 1909-1939, *The International Journal of African Historical Studies*, XIII, 3, pp 472-482.

- Drysdale J.G.S, 1964,  
*The Somali Dispute*, Londres, Pall Mall Press, 183 pages.
- Evans P. E., 1994,  
*Les Nuer*, Paris, Gallimard, pages. 1ère édition, 1937, The Nuer, Oxford, Clarendon Press, 315 pages.
- Farah I. M, 1993,  
*From Ethnic Response to Clan Identity. A Study of State Penetration among the Somali Nomadic Pastoral Society of Northeastern , Kenya*, Uppsala, Acta Universitatis Upsaliensis, 175 pages.
- Hobsbawm E.J., 1972,  
*Les bandits*, Paris, Maspero, 147 pages (1ère édition, 1969, *The Bandits*, Londres, G. Weindenfeld and Nicolson, 147 pages).
- Grignon F., 1993,  
*Le multipartisme au Kenya ? Reproduction autoritaire, légitimation et culture politique en mutation*, Nairobi, Travaux et documents de l'IFRA, XII, 81 pages.
- Kenya- Somali Relations*, 1967,  
*Narrative of Four Years of Inspired Agression and Direct Subversion Mounted by Somalie Republic*, 1967, Nairobi, Government Printer, 65 pages.
- Lewis I. M., 1961,  
*A Pastoral Democracy. A Study of Pastoralism and Politics among the Northern Somali of the Horn of Africa*, Oxford, Oxford University Press, 320 pages .
- Lewis I. M., 1963,  
The Problem of the Northern Frontier District of Kenya, *Race*, V, pp 49-60.
- Marchal R., 1992,  
*Quelques réflexions sur le projet de démilitarisation en Somalie*, Uppsala, 22 pages.

Merrymann J., 1987,  
The Economic Impact of War and Drought on the Kenyan-Somali, *Research in Economic Anthropology*, VIII, pp 247-275.

Mohamed A. M., 1995,  
*Le Xeer Somali. La cohésion de la Nation*, article proposé aux Dialogues d'Histoire Ancienne, Besançon, 56 pages.

Muga E., 1981,  
*Robbery with Violence*, Nairobi, Kenya Litterature Bureau, 113 pages, 1ère édition, 1980.

Péron X., 1995,  
*L'occidentalisation des Maasai du Kenya. Privatisation foncière et déstructuration sociale chez les Maasai du Kenya*, Paris, L'Harmattan, II volumes.

*Report of the Northern Frontier District Commission*, 1962 Londres, Government Printer, 39 pages.

Schlee G., 1992,  
Traditional Pastoralist : Land Use Strategies, in : Range Managment Handbook of Kenya, Nairobi, Ministry of Livestock Development, II, 3, pp 140-149.

Sora H., 1978,  
*The Legal Regime in NFD, A Study of Constitutional Laws*, Nairobi, Phd. Thesis, Nairobi University.

Sora H., 1996,  
Northern Kenya : A Historical Perspective, in : Umar, Abdi (ed), Sustainable Development for North East Kenya, Nairobi, Crescent of Hope, pp 1-11.

Sweet L. E., 1965,  
Camel Raiding of North Arabian Bedouin. A Mechanism of Ecological Adaptation, *The American Anthropologist*, LXVII, 5, pp 1131-1150.

Turton E., 1970,  
The Impact of Mohammad Abdille Hassan in the East African Protectorate, *The Journal of African History*, X, 4, pp 643-657.

Turton E., 1972,  
Somali Resistance to Colonial Rule and the Development of Somali Political Activity in Kenya, *The Journal of African History*, XIII, 1, pp 117-143.

Turton E., 1974,  
The Issak Somali Dispora and Poll-Tax Agitation in Kenya, 1936-1941, *African Affairs*, LXXIII, pp 325-346.

Verdier R. (Dir), 1989,  
*La Vengeance, Etudes d'ethnologie, d'histoire et de philosophie*, Paris, Cujas, IV volumes, 831 pages.

## Notes

- <sup>1</sup> Fox, John, « There's more to the North than Shifta », *The Sunday Nation*, 24/11/96.
- <sup>2</sup> . Bandits gun down five villagers », *The Standard*, 29/10/96 ou bien « Community that has known hunger, disease, insecurity for three decades », *The Daily Nation*, 17/12/96.
- <sup>3</sup> . *Le Grand guide du Kenya*, 1988, Paris, Gallimard, p 172.
- <sup>4</sup> *Northern Frontier District* (NFD) unité administrative qui, sous l'administration coloniale au Kenya, regroupait les *districts* d'Isiolo, de Moyale, de Mandera, de Wajir et de Garissa.
- <sup>5</sup> En somali, *warya* est une interpellation peu polie, utilisé exclusivement entre deux hommes, que l'on peut traduire par : « eh ! toi ». Il est utilisé dans un sens péjoratif par les Kenyans pour désigner les Somali, indépendamment du fait qu'ils soient citoyens kenyans ou réfugiés.
- <sup>6</sup> Se reporter à J.R.P Baetemann, *Dictionnaire amarigna-français suivi d'un vocabulaire français-amarigna*, Diré-Dawa, Imprimerie St Lazare, 1929, colonne 287.
- <sup>7</sup> « *A sheftà is one who stirs up trouble, while taking the forest or the bush, departing from the king, the government, rule (gezàt), instituted order (ser'at) and the law* », cité par Donald Crummey in « Banditry and resistance : noble and peasant in nineteenth-century Ethiopia » in Donald Crummey (1986:133).
- <sup>8</sup> « His main victims were either traders or the lowland cultivators. Culturally and religiously these victims were either Muslim or adherents of the indigenous African faiths known pejoratively to the highlanders as Shànqellà. Several times he raided the Shànqellà for slaves. », Donald Crummey, (1986: 139).
- <sup>9</sup> Hobsbawm, E.J., op cit, p 36.
- <sup>10</sup> *The Ethiopian ruling classes dominated the institution of banditry, and moulded it to their own ends. They used banditry as a tool for career mobility. Banditry may also have articulated vicariously with peasant needs (...) However, the Ethiopian ruling classes turned the social challenge of banditry into a form of political competition for office.*», Donald Crummey, (1986:133)
- <sup>11</sup> Le terme de *gorilla*, que nous avons entendu dans la région de Gurar dans le nord-est, semble être une déformation de celui de guerillero et de guerilla.
- <sup>12</sup> Le terme de *jebhaat* est un terme somali qui désigne aussi bien les

- combattants sécessionnistes que les miliciens de chaque clan ou de chaque parti politique en campagne pour le pouvoir politique dans l'ex-Somalie.
- <sup>13</sup> *Banditry, or sheftenat, encompassed different types of behaviour, ranging from highway robbery, extortion and kidnapping, to political and personal conflict, often so protracted that it became indistinguishable from blood feuding* », Timothy Fernyhough, « Social Mobility and Dissident elites in Northern Ethiopia, the Role of Bandits, 1900-1969 » in Donald Crummey (1986:152).
- <sup>14</sup> Les hommes et les femmes portaient *kikoi*, *dirra* et *guntina* (vêtements traditionnels somalis) de couleur bleue pour affirmer leur complète adhésion à l'idée de sécession. Le bleu est toujours la couleur nationale en Somalie puisque celle du drapeau somalien.
- <sup>15</sup> La SYL était précédemment connue sous le nom de *Somali Youth Club*, créé à Mogadiscio en 1943 avec l'approbation des Italiens qui encourageait la création d'association. Se reporter à E.R. Turton (1972:117-143)
- <sup>16</sup> Nous présenterons l'identité segmentaire-lignagère dans un ordre décroissant. Ici par exemple, il faut comprendre : du (patri)clan Ogaden et du (patri)lignage *bah* Geri. Le terme *bah* désigne une filiation utérine. Le nom de l'ancêtre féminin commun est souvent celui de son patriclan d'origine (ici le patriclan Geri).
- <sup>17</sup> La région du Jubaland fut cédée aux Italiens en juin 1925.
- <sup>18</sup> Turton E.R., 1970: 643-657.
- <sup>19</sup> Sora H., 1978.
- <sup>20</sup> Castagno A.A, 1964: 171.
- <sup>21</sup> Walters P.E., Garissa Annual Report, 1948, PC/NFD/1/7/3, Kenya National Archives, cité par Edmund Turton in « Somali Resistance to Colonial Rule and Development of Political Activity in Kenya », 1972: 137.
- <sup>22</sup> En 1960, la KANU regroupait une trentaine de partis politiques de districts, pour la plus part originaires des provinces à dominantes Gikuyi ou Luo, auxquels s'ajoutaient l'appoint des Embu, Meru, Kamba et Kisii. Jomo Kenyatta maintenu en détention en était le président, James Gichuru assurait l'intérim en attendant sa libération. Ronald Ngala refusant la domination Gikuyu-Luo fonda la Kenya African Democratic Union (KADU). Cf. Daniel Bourmaud, 1988: 78.
- <sup>23</sup> Drysdale, 1964 : 16.
- <sup>24</sup> *Report of the Northern Frontier District Commission*, Londres, décembre 1962.
- <sup>25</sup> Drysdale, 1964 : 16.

- 26 *Kenya-Somali Relations*, 1967 : 11.
- 27 *Kenya-Somali Relations*, 1967 : 16.
- 28 Entretien traduit de l'anglais, Wajir, 09/08/96.
- 29 . Farah, 1993 : 88 et ss.
- 30 La population du NFD commençait à être lasse d'un conflit dont la répression anéantissait une partie importante de son cheptel. James Merryman le note, « *Kenyan Forces slaughtered large number of camels in an effort to eliminate them as a means of transporting arms and food to the guerillas* », « The Economic Impact of War and Drought on the Kenyan-Somali », *Research in Economic Anthropology*, 1987, VIII, p 267.
- 31 Aquarone, 1987 : 112.
- 32 Déclaration signée par Mahamud Juba Ali (MP-Garissa South et vice-président de la KANU), Mohamed Jama Ali (MP-Garissa Central) et Abdullahe Sirat (président de la branche de la KANU à Garissa), *Daily Nation*, 7 mai 1981.
- 33 A l'occasion du premier incident impliquant l'usage de mines anti-personnels, un véhicule de police escortant un convoi sur le route de Wajir à Buna fut détruit, entraînant la mort de ses deux occupants. Des coups de feu furent tirés en direction du convoi par un gang embusqué. Se reporter à, *Kenya-Somali Relations*, 1967 : 48.
- 34 Il fut assassiné à Kora Rock au sud de la rivière Tana par trois Somali, armés de fusils automatiques. Les circonstances tragiques de sa mort sont racontées par Adrien House dans son ouvrage biographique, *The Great Safari. The lives of Georges and Joy Adamson*, 1995, Londres, Harper Collins, (1ère édition, Londres, Harvill, 1993).
- 35 On désigne par trophée, toutes les parties de l'animal vendues, excepté sa viande.
- 36 A la différence des Maasaï, ces éleveurs pour qui la chasse au lion revêt un caractère initiatique (Xavier Péron, 1995).
- 37 Le Coran définit la chasse et la consommation du gibier (à l'exception du porc sauvage ou facochère) comme licites. Se reporter à Jacques Berque, *Le Coran*, 1990, Paris, Albin Michel, sourate v, 1-4 ; 94-96.
- 38 Tout comme le terme *bah*, *habr* désigne une filiation utérine.
- 39 Ahmednasir, 1993.
- 40 Entretien, Garissa, 21/10/96.
- 41 Dalleo, 1979 : 474. Se reporter aussi au chapitre II de sa thèse, Trade

- and Pastoralists. Economic Factors in the History of the Somali of North-eastern Kenya, 1890-1948, Syracuse University, 1975.
- 42 Pour un historique de l'établissement de ces deux communautés somali dans le NFD, consulter Edmund Turton, 1974.
- 43 Dalleo, 1979:478.
- 44 Cette reconstitution des événements est basée sur des témoignages rassemblés à Garissa et à Eastleigh au mois d'octobre 1996 ainsi que sur les recherches de Hussein Sora, « Northern Kenya : A Historical Perspective » in : Umar A.,(ed), *Sustainable Development for North Eastern Kenya*, Nairobi, Crescent of Hope, 1996 : 8-9.
- 45 *Handbook on Land Use Planning, Administration and Development Procedures*, Ministry of Lands and Housing, 1991 : 17.
- 46 Quntay S., « Clan Wars inflicting intolerable Suffering », *The Sunday Times*, 1 août 1993.
- 47 La profondeur de leurs liens généalogiques agnatiques réels ou putatifs. Se reporter à Raymond Verdier, 1980.
- 48 Se reporter à Evans Evans-Pritchard, 1994, et à Ioan Myrdin Lewis, *Pastoral Democracy, A Study of Pastoralism and Politics among the Northern Somali of the Horn of Africa*, Oxford, Oxford University Press, 1961, p 254.
- 49 Tipis, O., « Wajir Troubles Political- Tipis Gives Report on Wajir », *The Daily Nation*, 13/04/1984.
- 50 Le terme somali *reer* désigne généralement une famille étendue. Dans ce cas précis, il désigne un lignage degodia.
- 51 Ahmed Khalif est le frère cadet d'Abdirachid Khalif et le fils du Chief Khalif Mohamed.
- 52 La seule carte, aujourd'hui disponible, ou figurent ces anciens tracés se trouve dans le Report of the Northern Frontier District Commission, présenté au Parlement par le Secrétaire d'Etat aux Colonies sur commande de sa Majesté en décembre 1962
- 53 Marindany K. et Mohamed S., "Of the Twin Scourges of Banditry and Clan Wars", *The Sunday Times*, pas de références.
- 54 Ce dernier échelon de l'administration est un héritage direct de l'administration coloniale britannique qui fonctionnait sur le modèle de l'Indirect Rule. Seuls agents administratifs recrutés localement, ils sont investis d'un pouvoir conséquent qui fait l'objet de maintes contestations. Cf., entre autre, Omari E. « Chiefs Playing a Disputed Role in Kenya », *The Daily Nation*, 15/01/83.

55 Entretien en somali traduit directement en anglais puis en français, Giriftu, 16/11/96.

56 Abdisirat Khalif fut élu non opposé comme député de la circonscription électorale de Wajir North en février 1964, « *On nomination Day for elections in North-Eastern Region, Senators for the Districts of Mandera, Wajir and Garissa were returned unopposed. In the respect of the Lower House Seats, three candidates (in the constituency of Mandera, Wajir North and Garissa North) were declared to be elected unopposed, and took their seats in the House of Representatives, leaving one seat to be contested by a rival candidates. For Regional Assembly, twelve candidates were returned unopposed, leaving two seats to be filled by electoral contest* », Kenya-Somali Relations, 1967: 19.

57 Correspondance du DC de Wajir R.G. Turnbull aux quartiers généraux de la Northern Province, Isiolo, 25 avril 1949.

58 Tipis O., *Daily Nation* 13/04/84.

59 Khalif, A., « 8th Anniversary of the Wagala Massacre of the 10/02/84 (Wajir District), *The Daily Nation*, 10/02/1992 et Sora, H., 1996 : 9-10.

60 Il publia son article de commémoration du massacre dix mois avant les élections de 1992.

61 *Yerrow has at least 2000 highly trained and well armed men based in southern Ethiopia. So far he has been left alone by the Ethiopians. He claims to be preparing for operations against the Somali Government but he is a Degodia, as are most of his men and there is strong fears that he may intervene in Kenya on the side of his embattled clan in Wajir* », *Africa Confidential*, 29/02/1984, XXV, 5, p4.

62 En 1992, le candidat sortant, Abdullahe *maalim* Aden, un Ajuran-Geelbaris sollicita un recours en annulation (*Electoral Petition* n°45). Il abandonna officiellement la procédure faute de source de financement. Selon la rumeur, il aurait reçu des pôtis de vin en échange de sa résignation, ce qui l'aurait définitivement discrédité aux yeux des siens.

63 Ce procès (*Civil Suit* n°97) en cours fut entrepris à Meru en 1995 par Ibrahim Ali Hussein, un ancien député ajuran-geelbaris de Wajir West surnommé par les Degodia, Ibrahim « *Ser* » (« la frontière »).

64 . Resolution 1, XXIV of the Sub-Commission of Discrimination Protection of Minority.

65 Cette scission fut rendue officielle le 25 septembre 1996.

66 La tenue de toute *baraza* est soumise à l'approbation de l'administration locale. Les Ajuran en ont tenu une le 27 novembre 1996 à Buna. Officiellement, il devait être question de développement local. Ce débat auquel on m'interdit d'assister, dévia rapidement sur les « affaires de famille », sous-entendu, les affaires politiques du clan.

67 Lewis, I. M., 1961: 187.

68 Le fait de se livrer et de rendre les armes n'implique pas forcément une arrestation.

69 Témoignages recueillis à Garissa, Octobre 1996.

70 dont trois Geelbaris, un Riba, un Waqle et un Garen.

71 par exemple, « *On the 7th day of May at about 4.00 PM at Ganyure within Wajir District of the North Eastern Province, (the accused) jointly with others not before the court, being armed with dangerous weapons nameiy rifles, robbed Shallow Aden Ali of two small leather bags, one pair of sandles, one kikoi, one matress, one pair of trousers, one mirror, 2 combs, one sportlight make tiger, one cellotape, one bed sheet, one vest, one small padlock all valued at Kshs 12520 and namely before or immediatly after the time of such robbery used actual violence to the said Shallow Aden Ali* », *Court file* n°2822/95.

72 « *(The accused) wildfully and unlawfully destroyed by setting on fire a motor vehicule registration number KAA 081V valued ar Kshs 4000000 the property of Hussein Ali Ahmed and in the process 19 people died therein* », *Court file*, ib idem.

73 « *Bandits to hang for Lorry Attack* », *The Nation*, 20/07/96.

74 « *Two Ministers, DC summoned by Court* », article communiqué par Ahmed, pas de référence.

75 Témoignages recueillis à Giriftu au mois novembre 1996.

76 Dabar A. M., « *Insecurity and Underdevelopment in North-eastern Kenya* » in Umar A., (1996:68).

77 Dabar A. M., « *Insecurity and Underdevelopment in North-eastern Kenya* », in Umar A., 1996.

78 Se reporter à Lafargue J., 1994, « *Kenya, une lecture (nécessairement) politique des troubles ethno-régionaux* », *Afrique politique*, Paris, Karthala, pp 281-304.

79 Dabar A. M., « *Insecurity and Underdevelopment in North-eastern Kenya* », in Umar A., 1996:65.

80 Se reporter à Grignon F, 1993.